



EXPOSITION — 50 ANS D'ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil du statut de la femme fêtera son 50^e anniversaire cette année. Pour cette occasion, il organise une exposition itinérante qui présentera une rétrospective du chemin parcouru sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Cette exposition s'adresse à un public de tous les âges et se tiendra **du 24 octobre au 12 décembre 2024** à l'École nationale d'administration publique (ENAP), située au 4750, avenue Henri-Julien, Montréal. L'exposition a lieu à la bibliothèque, au 2^e étage.



Informations sur l'exposition : csf.gouv.qc.ca/50-ans/exposition-itinerante/. Pour l'horaire : bibliotheque.enap.ca/Bibliotheque/50/Heures_d'ouverture.enap

● **Sue Bradley, vice-présidente**



Photos tirées du site Web de l'exposition.

LES POINTS SUR LES I

Depuis plus d'une semaine, beaucoup de choses ont été dites et écrites concernant les faits allégués à l'école primaire Bedford du quartier Côte-des-Neiges, notamment sur le rôle du syndicat et sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants. Les allégations contenues dans le *Rapport d'enquête - Administration, organisation et fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal et de l'école Bedford* sont accablantes.

L'école doit être un lieu de transmission de connaissances. Aucune forme d'intimidation n'y a sa place. Ceci est vrai pour les élèves, mais aussi pour les profs, le reste du personnel et toutes les personnes qui fréquentent nos établissements scolaires. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer.

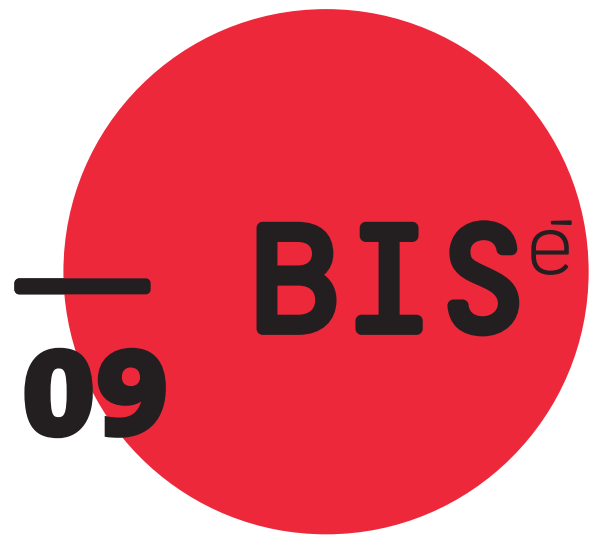
SITUATION À L'ÉCOLE BEDFORD

Certains chroniqueurs ont laissé entrevoir que l'Alliance n'avait pas joué le sien dans cette situation. Je tiens quant à moi à souligner que nous avons agi selon les pouvoirs et les responsabilités que nous avons. Le champ d'intervention possible de l'accréditation syndicale est limité. Il ne peut pas et ne doit pas se substituer à celui des directions d'établissement et de l'employeur.

Une étude de climat faite en 2021 à l'école Bedford a amené l'Alliance des profs à veiller à l'encadrement de la vie syndicale au sein de l'établissement. En plus de superviser le processus démocratique de l'équipe-école, elle s'est assurée que les décisions collectives prises respectaient le souhait de la majorité. Elle a redirigé les personnes vers les ressources appropriées, lorsque la situation le commandait. Elle a accompli son travail en toute responsabilité, et ce, avec les informations dont elle disposait.

AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

L'Alliance a le mandat de se porter à la défense de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Comme vous le savez, l'autonomie professionnelle, encadrée par la Loi sur l'instruction publique (LIP), confère aux profs le droit de choisir les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui leur est confié. Vous avez votre mot à dire au regard du perfectionnement et du choix des formations



ainsi que la possibilité de sélectionner les instruments d'évaluation et le matériel pédagogique approprié.

La profession enseignante est soumise à un régime juridique et réglementaire strict : la LIP, le *Régime pédagogique*, le *Programme de formation de l'école québécoise*, les conventions collectives locales et nationales, etc. Très loin de la liberté universitaire, votre autonomie professionnelle doit s'insérer dans ces différents encadrements légaux.

Or, plusieurs pratiques exposées dans le rapport d'enquête ne peuvent être justifiées en évoquant l'autonomie professionnelle. Le personnel enseignant peut choisir le manuel à utiliser pour enseigner les mathématiques... mais il ne peut pas se soustraire à l'obligation d'enseigner les mathématiques. En ce sens, la direction a la responsabilité de s'assurer de la qualité des services éducatifs dispensés dans son établissement. L'Alliance n'a ni le pouvoir ni le rôle d'agir pour faire respecter ces encadrements légaux par les profs.

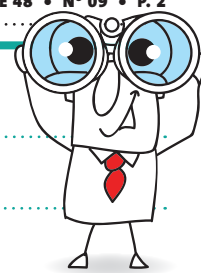
Elle remplit promptement son devoir de représentation à l'intérieur de ces encadrements. Elle ne cautionne pas ce genre de comportements, elle ne défend pas l'indéfendable.

Mettons les points sur les i et les barres sur les t : les personnes responsables avaient le pouvoir et le devoir d'agir. Les dénonciations doivent



trouver écho auprès de ces personnes en autorité.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**



APPELS DE CANDIDATURES

COMITÉS STATUTAIRES 2024-2027

Comme il manque encore des membres pour certains comités statutaires, l'Alliance prolonge son appel de candidatures.

COMITÉ D'ÉLECTION

Ce comité a le mandat d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi que d'organiser tout référendum selon les modalités prescrites par les statuts. Il est composé de neuf membres en règle et de deux substitués, ainsi que de la direction générale de l'Alliance.

COMITÉ DE CONCILIATION

Ce comité étudie tout cas porté à son attention par une instance de l'Alliance en examinant les faits, après avoir lu les documents afférents au cas qui lui est soumis et avoir entendu les parties au litige. Il doit travailler dans une perspective de consolidation de la solidarité syndicale. Il est formé de cinq membres en règle et de deux substitués, en plus de la direction générale de l'Alliance.

COMITÉ DES STATUTS

Le Comité des statuts a notamment comme mandat d'étudier tout projet d'amendement des statuts de l'Alliance, de conseiller tout membre qui a acheminé au Conseil d'administration un avis de motion visant à amender les statuts et d'analyser toute question qui lui est soumise par une instance de l'Alliance.

Il est formé de cinq membres en règle, dont un porte-parole, ainsi que d'un membre du Conseil d'administration désigné par cette instance. Ce dernier n'a pas droit de vote.

Les membres intéressés doivent poser leur candidature **avant 15 h le vendredi 1^{er} novembre**, en remplissant ce [formulaire](#).



Annie Favreau, conseillère

CONSEIL D'ORIENTATION 2024-2027

L'Alliance prolonge son appel de candidatures pour assurer la représentation de tous au sein du Conseil d'orientation.

MANDAT DU COMITÉ

Le Conseil d'orientation agit à titre consultatif pour l'élaboration du plan d'action triennal du Conseil d'administration. Il sera aussi appelé à réfléchir sur les pratiques syndicales de l'Alliance, notamment pour l'application du plan triennal qui aura été adopté par l'Assemblée de personnes déléguées.

COMPOSITION

Il est formé de neuf membres, dont trois sont issus du préscolaire et du primaire, deux du secondaire, un de l'éducation des adultes, un de la formation professionnelle, un des institutions privées et un ayant un statut précaire à la FGJ. Deux à trois membres du Conseil d'administration se joindront à eux lors des rencontres.

NOMINATION

Le mandat est de trois ans. Les membres intéressés doivent poser leur candidature **avant 15 h le vendredi 1^{er} novembre**, en remplissant ce [formulaire](#).



Sue Bradley, vice-présidente
Patrick Trottier, vice-président

COMITÉ DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Comme le comité n'est pas encore complet, l'Alliance prolonge son appel de candidatures.

MANDAT DU COMITÉ

Ce comité, composé de membres de l'éducation des adultes, étudie les problématiques et discute des enjeux liés à « la vie à l'éducation des adultes ». Cette année, en plus des dossiers récurrents, Francisation-Québec fera partie des échanges.

Ces discussions sont importantes pour soutenir le Conseil d'administration dans la recherche de solutions ou dans des situations particulières nécessitant une intervention auprès de l'employeur.

COMPOSITION

Le comité est formé de neuf membres, dont la membre du CA responsable. Conformément à la *Politique de désignation des membres*, nous souhaitons une représentativité du plus grand nombre de centres et de champs d'enseignement possible.

Les membres intéressés doivent poser leur candidature **avant 15 h le vendredi 1^{er} novembre**, en remplissant ce [formulaire](#).



Jehanne Blaise, vice-présidente

SPÉCIALISTES-EHDAA ET ANNEXE LV

Saviez-vous que les enseignantes et les enseignants spécialistes au primaire ont droit à une allocation annuelle pouvant servir à l'ajout de personnel en soutien, à l'achat de matériel ou pour du temps de libération ?

Extrait du document [Les Savoirs essentiels - Les spécialistes au primaire](#)

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — LISTE DE PRIORITÉ — RENCONTRE D'INFORMATION

FGJ

L'Alliance rappelle aux personnes enseignantes qui sont nouvellement inscrites sur la liste de priorité, mise à jour en octobre, qu'une rencontre d'information leur est offerte.

Elle se déroulera à **17 h ce mercredi 23 octobre 2024**, sur la plateforme numérique Zoom. Pour y participer, vous devez vous inscrire en cliquant sur ce lien : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZYsduqopzsqHdLxSF1xhKCVCFOWEwFE7sQxC>.



Élise Longpré, conseillère

RAPPEL

LA CLASSE OUVRIÈRE 2024

L'an dernier, Montréal a été le théâtre d'une mobilisation sans égale des enseignantes et enseignants déterminés à améliorer leurs conditions de travail et les conditions d'apprentissage de leurs élèves. Si la grève et les moyens de pression de la dernière négociation ont révélé le côté militant de certains profs, chez d'autres, l'engagement témoigné durant cette période n'a été que la continuité de plusieurs années de militantisme au sein de l'Alliance.

Devant les défis qui se posent à nous, dans le milieu de l'éducation montréalais et plus largement dans la sphère syndicale, nous croyons qu'il convient de réfléchir à nos méthodes et nos façons de faire pour mener à terme nos luttes. C'est suivant cette idée que nous instaurons La classe ouvrière 2024, un événement conçu sur mesure pour les militantes et militants enseignants désireux d'approfondir leurs connaissances et de solidifier leurs actions dans leur milieu.

La classe ouvrière 2024, qui se tiendra sous libération syndicale le **28 novembre en après-midi et le 29 novembre toute la journée**, prendra la forme d'ateliers dirigés par Marsha Niemeijer, du regroupement travailliste américain *Labor Notes*. L'ouvrage *Organiser, mobiliser,*

gagner d'Alain Savard sera distribué à toutes les personnes participantes en guise de préparation aux journées d'atelier. Ce guide de renouveau syndical, qui s'avère complémentaire aux ateliers, propose une démarche, étape par étape, pour planifier des actions collectives qui fonctionnent.

Le nombre limité de places nous contraint à privilégier la présence de celles et ceux qui souhaitent avoir une réflexion approfondie sur l'organisation de leur milieu de travail, puis qui souhaitent être des leaders et des acteurs de changement au sein de leur établissement. Ainsi, l'Alliance sélectionnera, parmi les personnes intéressées, celles dont les motivations répondent le plus aux objectifs de La classe ouvrière 2024.

Les personnes intéressées doivent remplir et acheminer ce formulaire avant 15 h le 22 octobre prochain en prenant soin de détailler leur parcours militant et les raisons qui expliquent leur intérêt à prendre part à La classe ouvrière 2024.



● Marie Contant, vice-présidente
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Alexis Richard, conseiller

PROJET DE RECHERCHE MONTÉE DES DISCOURS ANTIFÉMINISTES ET HOMOPHOBES

Au cours des dernières années, certains influenceurs de droite comme Andrew Tate, qui portent des discours masculinistes, voire misogynes, connaissent une popularité croissante sur les réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes garçons. Certains articles de journaux ont fait état de cette situation et de l'entrée de ces discours au sein des établissements scolaires, prenant ainsi les personnes enseignantes au dépourvu. Cette possible montée de l'adhésion des jeunes à ces valeurs et à ces idées conservatrices n'a toutefois fait l'objet d'aucune étude et l'ampleur de ce phénomène ainsi que ses conséquences restent méconnues. Quelles sont ces influences masculinistes? Vers quel âge se manifestent-elles? Comment se manifestent-elles? Quels en sont les impacts? Comment le personnel scolaire qui entoure ces jeunes réagit-il devant de tels discours?

Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM, mène un projet de recherche portant sur la montée des discours antiféministes et homophobes dans les établissements scolaires, afin de répondre à ces questions. Ses objectifs sont d'évaluer la perception des personnes enseignantes quant à la montée des discours antiféministes, misogynes, homophobes et transphobes à l'école et de développer des moyens d'action pour y réagir.

Afin de collaborer à cette recherche, nous sommes à la recherche de 13 enseignantes et enseignants prêts à venir témoigner des réalités vécues dans leur quotidien, particulièrement des profs du 3^e cycle du primaire et du secondaire. Les personnes choisies seront libérées syndicalement afin de participer à la recherche. Quatre rencontres sont proposées, soit le 7, le 19, le 21 et le 28 novembre, à 13 h.

Pour s'inscrire à l'une d'elles, les personnes intéressées sont invitées à remplir ce formulaire de candidature avant 8 h, ce vendredi 25 octobre. Plusieurs choix sont possibles.



● Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Sue Bradley, vice-présidente

LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE OU LE SEXISME ORDINAIRE



Les femmes subissent encore de la discrimination systémique ou du sexisme ordinaire.

La discrimination systémique est inscrite dans les pratiques ou les méthodes utilisées dans un milieu donné sans qu'il n'y ait intention ou conscience de discriminer.

Le sexisme ordinaire est la banalisation d'attitudes, de comportements ou de réflexions sexistes. Des gestes qui peuvent sembler anodins, mais qui traduisent une discrimination réelle en infériorisant les femmes. Des exemples?

- Un vendeur de voitures qui s'adresse à l'homme du couple.
- Spontanément, vanter la beauté d'une petite fille et les habiletés d'un petit garçon.
- Les « ma petite madame » ou les théories sur la sensibilité ou la douceur féminine.

Autant de manifestations à l'allure inoffensive qui n'en sont pas moins lourdes à la longue...

● Extrait du document Féminisme - Nom commun, cause commune du Conseil du statut de la femme

